Amendement
N° 302

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Investissement**
Chapitre 902 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Programme HP222-003 « Construction des lycées neufs »
**Action « Construction des lycées neufs »**

**Texte de l'amendement :**

L'action *« Construction des lycées neufs »* est abondée de 16 M€ en AP et de 60 M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

**UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES LYCÉENS ET DES PERSONNELS DES LYCÉES**

**AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDES DES LYCÉES PUBLICS**

Depuis 5 ans, nous n'avons de cesse de dénoncer, chiffres à l'appui, la gestion délétère des lycées publics d'Île-de-France par la droite régionale. D'un côté la Région Île-de-France multiplie les financements aux lycées privés, de l'autre la Région est incapable d'assurer la maintenance et le bon déroulement des travaux dans les établissements. C'est pourtant là sa mission essentielle. Un lycée sur trois reste vétuste dans notre région.

Et que dire des problèmes de restauration qui empirent d'années en années ? Depuis trois ans, en raison de retards de travaux, les lycéens du lycée Voltaire, dans le 11e arrondissement, mangent dans des algécos, avec couverts et bouteilles en plastique. A Villepinte (93), au lycée Jean Rostand, faute d'un plan de continuité de la restauration scolaire digne de ce nom face à la crise, les élèves se sont vu servir des paquets de chips. Pendant plus d'un an au lycée Berthelot de Saint-Maur-des-Fossés (94), la cafétéria qui complétait la cantine déjà trop petite est restée fermée, la Région refusant de recruter un agent.

Il en est de même pour les centaines de lycéens sans affectation, dont le nombre s'accroît chaque année. Que reste-t-il des promesses fracassantes de la candidate Pécresse pour doter la Régions de lycées neufs ? Les projets d'ouverture sont en nombre insuffisant pour pallier la hausse de la démographie, les chantiers tardent et nos établissements ne sont désormais plus en capacité d'héberger tous les élèves.

Face à cette situation, la baisse de 37,5 M€ en crédits de paiement de la ligne consacrée à la "construction des lycées neufs" est incompréhensible. Notre amendement propose de réabonder l'enveloppe du budget 2020 pour la porter à 100 M € en AP et 150 M € en CP afin d'accélérer la construction de lycées publics afin de répondre aux besoins.

**Céline MALAISÉ**

Région île de France

Conseil régional

Amendement
N° 312

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Fonctionnement**
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes
Programme HP 28-005 « Schéma des formations »
**Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » est abondée de 3,85 M€ en AE et en CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

### "UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES":
### LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS : AGIR DANS LES LYCÉES, AVEC LES LYCÉEN·NE·S

Le dernier rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) paru en juin 2020 indique que les stéréotypes, les discriminations et les actes racistes persistent. Il alerte sur la mutation de ces phénomènes : "*Les vieux stéréotypes décrétant l'infériorité physique et morale des minorités ciblées font place à de pseudo-arguments culturels destinés à établir une incompatibilité entre les valeurs et les mœurs de certaines "races" avec la République*." Ainsi les personnes issues de l'immigration, les musulmans, les Rroms, les Juifs sont davantage l'objet de stéréotypes liés à leur origine, au sens large et réelle ou supposée. Les actes et discours à caractère raciste ont également augmenté de 11%.
La Région doit pleinement s'engager dans la lutte contre les discriminations à travers sa compétence sur les lycées. Nous avions proposé depuis plusieurs années que des partenariats soient noués entre la collectivité et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, et la Coix des Rroms ou encore de renforcer le partenariat avec le Mémorial de la Shoah à l'heure où s'éteint la voix des derniers survivants mais aussi de préciser le partenariat établi avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. De la même façon, la Région doit réinvestir la semaine de lutte contre le racisme et le Printemps des Mémoires pour remettre au cœur du débat la raison et l'égalité.

Dans le cadre des politiques éducatives menées auprès des lycéen.ne.s, la Région a toute la latitude pour déployer de tels partenariats permettant à travers les mémoires et l'Histoire de faire appel à la raison contre les discriminations et la banalisation du racisme et de l'antisémitisme. Pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés, les discriminations, l'éducation à l'Histoire et la mémoire est essentielle : celle des génocides, de l'esclavage et de la Shoah mais aussi celle de l'immigration y compris à travers son apport au monde ouvrier francilien, à ses hommes et femmes et à ses lieux, et cela sans concurrence mémorielle.

**Céline MALAISÉ**

Amendement
N° 323

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Fonctionnement**
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes
Programme HP 28-005 « Schéma des formations »
**Action « Observatoire de la réussite scolaire et création de micro-lycées départementaux»**

**Texte de l'amendement :**

**L'action «** Observatoire de la réussite scolaire et création d'un micro-lycée par département» **est créée et abondée de 10 M€ en autorisations d'engagements et en crédits de paiements.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**AGIR CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : CRÉER UN OBSERVATOIRE FRANCILIEN DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET UN MICRO-LYCÉE PAR DÉPARTEMENT**

Au-delà d'un affichage ponctuel avec une grande cause annuelle en 2018, de subventions saupoudrées, d'une délégation spéciale, d'une transmission du fichier des décrocheurs franciliens, la lutte contre le décrochage scolaire doit être une priorité pour 2021. En effet, la coupure d'une scolarité dans les établissements avec les confinements, et notamment le premier, a eu comme conséquence d'accroître le nombre de lycéen·ne·s décrocheur·se·s. La Région doit dans cette situation coordonner une panoplie de politiques pour la réussite scolaire de toutes les lycéennes et de tous les lycéens franciliens.

Le groupe Front de gauche propose donc la création d'un « *Observatoire de la réussite scolaire* », outil visant à lutter contre la ségrégation sociale à l'école et à développer des outils adaptés aux besoins et aux différents publics scolaires et à coordonner les actions mises en œuvre par les pouvoirs locaux, les associations et les acteurs de l'éducation. La création d'un tel observatoire sera aussi l'occasion de faire un bilan des dispositifs existants sur l'ensemble du territoire régional.

Notre groupe propose également la création de 8 micro-lycées, un par département. Nous demandons depuis plusieurs années la création de ces structures scolaires innovantes qui s'inscrivent dans les dispositifs « deuxième chance » en proposant des solutions appropriées pour les élèves décrocheurs, après une interruption de scolarité. Ces structures de petite taille s'adressent à des jeunes déscolarisés ayant pour objectif de réintégrer un cursus secondaire général. Une pédagogie particulière est mise en œuvre, alliant des travaux en petits groupes, un accompagnement individualisé et un suivi personnalisé. Ce dispositif accueille des élèves volontaires, aux itinéraires complexes et sans solution de scolarité.

En terme de lutte contre le décrochage scolaire, cela nous semble plus efficace qu'un coup de téléphone passé par un prestataire extérieur à la Région.

**Céline MALAISÉ**

Amendement
N° 353

Région île de France

**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Fonctionnement**
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Code fonctionnel 222 « Lycées publics »
Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics »
**Action « DGFL lycées publics »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action «DGFL lycées publics» est abondée de 19 188 305 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDE DE TOUS LES LYCÉENS : AUGMENTER LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES (DGFL)**

Depuis 2016, le groupe Front de gauche s'étonne lors du débat sur la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL) de la non prise en compte de la hausse démographique.

Alors que depuis 2015, la DGFL aux établissements privés a augmenté de plus de 40%**,** celle destinée aux établissements publics a baissé de près de 10%.

Durant le mandat de la droite régionale, la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL) a baissé dans son ratio par élève passant de 207 € par élève en 2016 à 184,25 € par élève en 2020. Cette diminution de 22,65 € en cinq ans par élève alors que les lycées sont une des compétences régionales principales est un marqueur du mauvais bilan de la droite régionale.

Alors que l'éducation et le droit à l'éducation pour toutes et tous sont mis à mal par l'enseignement à distance lié à la pandémie conjugués aux coups de butoir contre le service public d'enseignement portés nationalement, l'engagement régional dans la DGFL devrait être sans failles et le montant de la DGFL très fortement réévalué.

Nous proposons de réajuster la DGFL de 9 484 642 € qui équivaut à l'attribution des 22€65 perdus depuis 2016 aux actuels 418 748 élèves.

Par ailleurs, depuis 2011, l'inflation n'a pas été prise en compte dans le calcul de la DGFL, or elle a augmenté de 11,2% et elle affecte tous les secteurs de la vie quotidienne y compris le secteur scolaire. Nous proposons donc de rattraper ce retard en abondant la DGFL de 9 703 663 €.

Au total ce sont donc 19 188 305 € supplémentaires pour la DGFL que nous proposons d'ajouter à la DGFL proposé par l'exécutif régional afin de répondre aux urgences éducatives.

**Céline MALAISÉ** **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**

Amendement
N° 375

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Fonctionnement**
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics »
**Action « Equipements de protection et maintenance »**

**Texte de l'amendement :**

" ***Décide la création d'un fonds d'urgence Covid 19 pour les lycées*** *afin de prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des protocoles sanitaires rendus nécessaires par la pandémie et un protocole sanitaire sécurisant les élèves et les personnels.*

***Dote ce fonds Covid 19 d'un montant initial de 50 M€ en CP et de 30 M€ en AE*** *disponibles sur le chapitre 932 "Enseignement", code fonctionnel 22 "enseignement du second degré", 222- "Lycées publics", programme HP222-017 "Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics", action " Equipement de protection et maintenance- Covid 19".*

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES LYCÉENS ET DES PERSONNELS DES LYCÉES**

**METTRE EN PLACE UN FONDS D'URGENCE RÉGIONAL COVID-19 CONSÉQUENT POUR LES LYCÉES**

La continuité du service public d'éducation et la garantie du droit à l'éducation pour tous et toutes est au cœur des bouleversements liés à la pandémie Covid-19. Si la Région ne peut pallier à toutes les absences ou défaillances de l'Etat, elle ne peut pas non plus se contenter de dire qu'elle a fait tout ce qui relève de sa compétence en distribuant deux masques aux lycéens, en distribuant un ordinateur aux élèves de Seconde, en ayant recours à de l'intérim pour remplacer les agents des lycées en arrêt maladie ou en proposant un fonds d'urgence de seulement 3 millions d'euros pour tous les lycées franciliens. La situation vécue au sein des établissements est loin de celle brossée par l'exécutif régional..

Il est donc plus que temps de répondre à l'urgence éducative et sanitaire dans les lycées et d'attribuer des moyens financiers pour l'équipement sanitaire mais aussi structurels en embauchant du personnel supplémentaire. La région doit s'engager durant la pandémie, à ne refuser aucune demande émanant des lycées qui vise à garantir la sécurité sanitaire des élèves et des personnels. Plusieurs demandes doivent pouvoir être faites par le même lycée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des besoins liés. Il est donc nécessaire d'abonder à hauteur le fonds d'urgence Covid pour les lycées tant que la situation sanitaire l'exige.

**Céline MALAISÉ**

Amendement
N° 378

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Fonctionnement**
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Code fonctionnel 222 « Lycées publics »
Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics »
**Action « DGFL lycées publics »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « DGFL lycées publics » est abondée de 10 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDE DES LYCÉEN.NE.S DES QUARTIERS POPULAIRES : AUGMENTER LA DOTATION DE SOLIDARITÉ**

La dotation de solidarité est indispensable aux lycées situés dans les quartiers les plus populaires.

Elle est d'autant plus indispensable à l'heure où la crise sociale va toucher de nombreuses familles franciliennes. Reconduire en 2021 un montant identique depuis plusieurs années de la Dotation de solidarité et la liste des lycées concernés serait déconnecté des urgences sociales et éducatives d'un plus grand nombre de lycées. Il faut augmenter le nombre de lycées bénéficiant de la dotation de solidarité à la lumière d'indicateurs socio-économiques récents. C'est une nécessité à laquelle la Région ne doit pas se dérober. C'est une réalité budgétaire qu'il faut anticiper.

Par ailleurs, de manière pérenne, il est indispensable de revoir le mode de calcul de la dotation de solidarité qui ne prend pas en compte les besoins réels des établissements. Par exemple, il est incompréhensible que seuls les lycéens professionnels dont les effectifs sont composés de 45% de CSP- soient intégrés aux bénéficiaires de la dotation de solidarité alors que pour les lycées généraux le seuil est à 29% de CSP-. Des critères doivent donc être redéfinis afin que la dotation de solidarité agisse réellement pour l'égalité républicaine.

L'année 2021 doit en être l'occasion, les moyens financiers afférents doivent être budgétés.

**Céline MALAISÉ**

Amendement
N° 377

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**
Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Investissement**
Chapitre 902 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Code fonctionnel 223 « Lycées privés »
Programme HP 223-009 - « Rénovation des lycées neufs »
**Action « Participation à la rénovation des lycées privés »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « lycées privés » est vidée en AP et CP**

Les crédits supprimés de cet amendement sont transférés sur le Chapitre 902 – Enseignement, Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, Code fonctionnel 222 « Lycées publics », Programme HP222-005 « Grosses réparations dans les lycées », Action « Grosses réparations dans les lycées »

**Exposé des motifs :**

**EN FINIR AVEC LE FINANCEMENT PUBLIC FACULTATIF DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (INVESTISSEMENT)**

Le groupe Front de gauche considère que l'institution régionale doit se cantonner au strict minimum législatif en matière de financement public aux lycées privés.

Dans la mesure où l'aide à l'investissement n'est nullement obligatoire légalement, il est affecté intégralement aux grosses réparations des lycées publics. Seules les opérations portées par des associations à but non lucratif pourront être financées sur cette action par transfert exceptionnel de crédits.

**Céline MALAISÉ**

Amendement
N° 381

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**
Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Fonctionnement**
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Programme HP 222-018 « Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires »
**Action « État des lieux indépendant de la présence d'amiante dans l'air respiré des lycées franciliens »**

**Texte de l'amendement :**

L'action « État des lieux indépendant de la présence d'amiante dans l'air respiré des lycées franciliens » est créée et abondée de 0,1 M€ en AE et en CP

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**SANTÉ ENVIRONNEMENTALE : POUR UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉSENCE D'AMIANTE ET DE PLOMB DANS L'AIR DES LYCÉES FRANCILIENS**

Le groupe Front de gauche considère que la Région doit commanditer une expertise fiable et indépendante sur la présence d'amiante et du plomb dans l'air respiré dans des conditions d'occupation de temps scolaire dans l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et CMR (cités mixtes régionales) de sa compétence. Cet état des lieux exhaustif et détaillé des mesures qui auront été effectuées sera présenté, sous les plus brefs délais au Conseil Inter-académique de l'Éducation Nationale, à la commission éducation et à la commission permanente.

Les dossiers techniques spécifiques à l'amiante de l'ensemble des établissements dont la région à la compétence devront être rendus publics. Il s'agit d'une demande légitime de l'association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA) et à laquelle devrait souscrire notre collectivité.

**Céline MALAISÉ**

Amendement
N° 421

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**
Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Fonctionnement**
Chapitre 902 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Code fonctionnel 223 « Lycées privés »

**Texte de l'amendement :**

**L'action « lycées privés» est réduite de 1,9 M€ en AE et CP**

Le montant supprimé est redéployé sur le chapitre 932 – Enseignement, sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « DGFL lycées publics »

**Exposé des motifs :**

**EN FINIR AVEC LE FINANCEMENT PUBLIC FACULTATIF DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (FONCTIONNEMENT)**

Nos groupes considèrent que l'institution régionale doit se cantonner au strict minimum législatif en matière de financement public aux lycées privés. Cette action est en constante augmentation, et cette année "électorale" plus particulièrement : + 115% en AE et + 200% en CP !

Dans la mesure où le budget dédié aux lycées privés en fonctionnement augmente plus rapidement que celui (DGFL) affecté aux lycées publics, nous estimons que le montant global doit être réduit à celui rendu obligatoire par la loi.

**Céline MALAISÉ**

Amendement
N° 422

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2020-906)**
**Fonctionnement**
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics »
**Action « Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets »**

**Texte de l'amendement :**

**L'action « Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets » est abondée de 3 M€ en AE et en CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

### "UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES":

### METTRE EN PLACE UNE MAINTENANCE INFORMATIQUE PUBLIQUE ET RÉGIONALE DES ORDINATEURS ET TABLETTES SCOLAIRES NUMÉRIQUES DANS LES LYCÉES

Dès mai 2019, le groupe Front de gauche avait mis en garde l'exécutif régional des insuffisances du dispositif mis en place dans le cadre de la délivrance des ordinateurs et des tablettes numériques. Prendre cette décision sans concertation aucune mène à ce que beaucoup de difficultés n'ont pas été anticipées.S'ajoutent également des complications techniques et organisationnelles qui n'ont pas sues ou voulues être anticipées comme les difficultés d'accès au wifi ou bien plus prosaïquement à une prise électrique, difficultés persistantes d'installation des manuels sur les tablettes...

Délivrer un ordinateur/tablette à chaque élève de Seconde n'a de sens que si des mesures de maintenance sont mises en place et si les établissements sont adaptés.

Aux problèmes de maintenance s'ajoutent ceux de l'accompagnement numérique, toujours inexistant. Réduire la fracture numérique n'est valable que si une politique d'inclusion numérique accompagne l'accès au numérique. Les jeunes ne sont pas tous intuitivement à l'aise avec les technologies numériques, et le confinement a encore permis de le mesurer, notamment au niveau du manque de compétences… la génération des *"enfants du numérique"*" n'est pas épargnée par l'illectronisme.

Cette forme d'illettrisme des temps modernes touchait 17% de la population française en 2019 d'après l'INSEE et pas seulement des personnes âgées en milieu rural. L'âge est certes un critère avec le niveau de revenu et d'éducation, mais il n'y a pas de profil type et la période du confinement a permis de le constater plus encore. Près de 12 millions de Français sont *"illectroniques* (en incapacité d'utiliser le numérique dans leur vie courante) d'après l'Insee qui compte aussi 47% de personnes manquant d'au moins une compétence numérique de base (communiquer via une application, chercher une information, utiliser un traitement de texte ou résoudre un problème).

Et les jeunes ne sont pas épargnés, tous milieux sociaux confondus : lors du début du confinement, 70% des enseignants interrogés par l'association redoutaient un décrochage scolaire de leurs élèves (du primaire au secondaire). D'après une étude sociologique sur *"l'école à la maison"* durant le confinement, le sentiment de compétence informatique des familles est explicite : "*45 % des classes supérieures se sentent tout à fait capables de répondre aux exigences techniques numériques de l'école à la maison, contre seulement 31 % des classes populaires".* Ce qui fait dans tous les cas une majorité de gens qui ne se sentent pas au niveau pour accompagner leur enfant. Or, des adultes en difficulté font bien souvent des enfants en difficulté.

Refuser un accompagnement à l'éducation numérique s'ajoute à celui désastreux de l'exécutif d'externaliser, dès le début de mandat, les services de maintenance du parc informatique des lycées franciliens.

Sans service de maintenance informatique, l'offre régionale devient bancale et inappropriée. Il est donc urgent de mettre en place un tel service dans chacun des 8 départements. Trois millions d'euros permettraient de créer 8 équipes de maintenance, une par département, chacune composée de 10 agents régionaux.

C'est le sens de cet amendement.

**Céline MALAISÉ**